

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/03/40

Objet : 40 - Signature d'une convention avec Mme LEROUX Éloïse, pour l'association MDL du Lycée Marie Curie de Vire, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Mme LEROUX Eloïse de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker », en sa qualité de Présidente de la Maison des Lycéens du Lycée Curie de Vire,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition avec Mme LEROUX Eloïse, en sa qualité de Présidente de la Maison des Lycéens du Lycée Curie de Vire, 16 rue Octave Gréard, 14500 Vire Normandie, pour la mise à disposition de la salle de spectacle « La Halle Michel Drucker », le mardi 1^{er} avril 2025, de 11h00 à 23h30, pour l'organisation, à 19h30, d'un spectacle des élèves du Club musical du Lycée Curie.
Comme prévu pour les associations de Vire Normandie à but non lucratif et concourant à un intérêt culturel général, la mise à disposition de la salle sera accordée gratuitement une fois par an en 2025.

Fait à Vire Normandie, le 4 mars 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250310-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2025

Publication : 10/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

